
**Nombre de membres
en exercice:** 11**Présents :** 10**Votants:** 11**Séance du lundi 11 janvier 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le onze janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 04 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Patrick ALLEGUEDE.

Sont présents: Patrick ALLEGUEDE, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Yasmine HEGOT, Béatrice JACQUET, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

Représentés: Sabrina KISS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Thomas COUCHET

Objet: Accueil de la route rando découverte - 2021_001

Mr le Maire explique qu'il a rencontré Mme SANDOVAL créatrice et organisatrice de la route rando découverte.

Mme SANDOVAL a présenté la manifestation qui est une randonnée itinérante de 7 jours, se déroulant sur le territoire de l'occitanie. Cette manifestation existe depuis 2013 et a parcouru de nombreux chemins de Midi-Pyrénées et d'Occitanie.

Pour l'édition 2021, Mme SANDOVAL est son équipe propose à la commune de Corn d'être le point de départ de cette manifestation qui mène les cavaliers à travers le Lot, l'Aveyron et le Tarn & Garonne.

Au regard des retombées économiques directes et sur le long terme pour notre commune et les alentours, (Gîtes, restaurants, chambres d'hôtes...) pour la vitrine que propose cet événement, le déplacement lent, la convivialité, la solidarité, le Maire propose de valider un accord de principe pour l'accueil de cette manifestation sachant que cet accueil génère une dépense financière qui reste à définir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à **l'unanimité** l'accord de principe et autorise Monsieur le Maire a poursuivre les démarches pour la mise en oeuvre de cette manifestation.

Objet: Réponse assurance église - 2021_002

Monsieur le Maire expose : l'assureur de la commune Groupama a signifié dans le rapport remis par son expert le 04/01/2021 que les désordres survenus "*sur l'église ne sont pas imputables à l'événement visé par l'arrêté interministériel du 12.06.2020*" en raison de l'absence de "*lien de causalité entre le phénomène "sécheresse- réhydratation" et les dommages, présentant les trois caractères cumulatifs: Direct- Déterminant-Inévitable*".

Autrement dit, l'assureur ne prendra pas en charge les interventions sur l'église au titre de catastrophe naturelle.

Les éléments d'explication énoncés dans le rapport apparaissent discutables aussi le Maire propose au conseil d'entreprendre des démarches afin de faire l'état des lieux des recours possibles et si possibles de mettre en oeuvre les dits recours.

Le conseil après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour faire un état des lieux des recours et le cas échéant à entreprendre ceux-ci.

Objet: Chats errants - 2021_003

Madame CHIMINELLO expose que depuis un moment elle travaille avec la fondation 30 millions d'amis afin de mettre sur pied une campagne de stérilisation des chats errants.

Pour cela une convention a été signée avec l'association cependant la campagne ne débutera que lorsque que la mairie aura versé la moitié des frais qui vont être engagés.

Nous partons sur la stérilisation de 20 animaux, la fondation part sur une moyenne de 70€ par chats à stérilliser (80€ pour une chatte et 60€ pour un chat) le budget estimatif est donc de $20 \times 70 = 1400€$ soit 700€ à verser à la fondation 30millions d'amis.

Mr le Maire propose de verser la somme de 700€ à l'association 30millions d'amis afin que débute la campagne de stérilisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** de verser la somme de 700 euors l'association 30millions d'amis et autorise le Maire à signer tous les documents permettant la mise en oeuvre de cette campagne de vaccination.